



C L U B  
NAUTIQUE  
**DU ROHU**  
SAINT GILDAS DE RHUYS

Club Nautique du Rohu  
70, route du Rohu, 56730 Saint-Gildas-de-Rhuys  
02 97 45 37 05 - info@voileenmorbihan.com  
Siret : 348 659 897 000 30

## CONVENTION DE STAGE Aide-moniteur

**Pour entrer en formation ou pour devenir/être aide-moniteur, vous devez posséder la licence FFVoile Club de l'année en cours, un certificat médical apte à la pratique de la voile et remplir cette convention.**

DATES DU STAGE : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_

N° DE LICENCE FFVOILE CLUB : \_\_\_\_\_

PORTABLES DES PARENTS : \_\_\_\_\_

PORTABLE DU STAGIAIRE : \_\_\_\_\_

PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (nom, prénom, portable) : \_\_\_\_\_

E-MAIL DES PARENTS : \_\_\_\_\_

E-MAIL DU STAGIAIRE : \_\_\_\_\_

REGLEMENT : \_\_\_\_\_

Licence FFV Club : un chèque de \_\_\_\_\_ € à l'ordre du Club Nautique du Rohu & certificat médical apte à la pratique de la voile [Licence Adulte 60€ / Licence Jeune moins de 18 ans 30€].

- Non, j'ai déjà une licence FFV de l'année en cours prise au Club Nautique du Rohu.

# CONTRAT MORAL

## DEVENIR AIDE-MONITEUR

**Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire (cf. pièce jointe).**

**Une pièce justificative d'une assurance responsabilité civile est obligatoire.**

### · Article 1

Le lieu de son expérience sera soit au Club Nautique du Rohu à Saint-Gildas-de-Rhuys ou sur notre base nautique sur la grande plage de Houat.

La durée de l'expérience pédagogique « aide-moniteur » est de **minimum 2 semaines**.

### · Article 2

L'emploi du temps de la semaine de l'aide-moniteur sera :

- Plusieurs demi-journées avec un moniteur du début à la fin de la séance de voile le matin ou l'après-midi.
- Plusieurs demi-journées à la location au Club ou sur la plage.
- Plusieurs séances de voile encadrées lors de stage sur différents supports (si possible).

### · Article 3

S'il possède le permis mer, l'aide-moniteur pourra utiliser les bateaux à moteur en cas de demande du Responsable Technique Qualifié (RTQ) ou de son moniteur.

S'il ne possède pas le permis mer, l'aide-moniteur ne pourra pas utiliser des bateaux à moteur.

Un aide-moniteur peut exercer des responsabilités données par le RTQ de base ou par son moniteur mais en aucun cas une responsabilité par rapport aux stagiaires au niveau pédagogique ou au niveau sécurité.

L'aide-moniteur pourra participer à l'activité voile qu'en présence du RTQ ou du moniteur de voile.

### · Article 4

L'aide-moniteur devra être présent aux heures des moniteurs et sera sous la responsabilité du RTQ ou de son moniteur de voile.

Le RTQ ou le moniteur de voile n'est pas responsable de l'aide-moniteur en dehors des heures de son stage.

### · Article 5

L'aide-moniteur s'engage à respecter le règlement intérieur du Club Nautique du Rohu qui est affiché à l'entrée du Club et dans l'espace réservé aux moniteurs.

Il devra garder une tenue vestimentaire correcte.

Le port de la brassière est obligatoire sur l'eau.

## AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise le Club Nautique du Rohu à laisser mon enfant stagiaire :

- À venir seul à l'école de voile : oui  non
- À quitter seul l'école de voile : oui  non
- Je dégage de toutes responsabilités le Club Nautique du Rohu en ce qui concerne un éventuel incident ou accident survenu avant ou après les heures de stage du stagiaire.

## DROIT A L'IMAGE

J'autorise le Club Nautique du Rohu à utiliser mon image à des fins promotionnelles : oui  non

## MINEURS - AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

père, mère, grand-parent, tuteur de \_\_\_\_\_

- Atteste d'aucune contre-indication médicale quant à la pratique de la voile (à justifier avec un certificat médical, celui de la licence conviendra).
- Atteste de l'aptitude du pratiquant à s'immerger et à nager au moins 25 m pour les moins de 16 ans et au moins 50 m à partir de 16 ans.
- Autorise l'enfant à participer à toutes les activités organisées par l'école de voile.
- Autorise les médecins à faire pratiquer sur lui tous les soins médicaux et chirurgicaux en cas d'urgence.
- La responsabilité des organisateurs ne s'étend pas en dehors des cours.

## MAJEURS

- J'atteste mon aptitude à m'immerger et déclare savoir nager au moins 50 m.
- Un certificat médical attestant d'aucune contre-indication médicale quant à la pratique de la voile vous sera demandé.

## LOGEMENT

→ Dormira sur place : oui  non  (Si oui, à prévoir : une tente, un matelas, un duvet)

## SIGNATURES

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Date et signature, précédée de la mention "lu et approuvé" des représentants légaux pour les mineurs :

Date et signature du responsable du Club Nautique du Rohu :

---

Cette convention est à retourner complétée et accompagnée du règlement de la licence à :

**CLUB NAUTIQUE DU ROHU**  
**70, route du Rohu**  
**56730 Saint-Gildas-de-Rhuys**

Ou sur : [info@voileenmorbihan.com](mailto:info@voileenmorbihan.com)

**RIB pour régler la licence : libellé « licence *NOM DE FAMILLE* »**  
**Nom du titulaire : CLUB NAUTIQUE DU ROHU - BLANCHO JEAN-MARC**  
**Nom de la banque : CRÉDIT AGRICOLE**  
**IBAN : FR76 1600 6340 1134 5978 0941 007**  
**BIC : AGRIFRPP860**